

987
Arrêté N° 2015-_____/MS/CAB/SG,
portant nomination d'un gestionnaire au
Projet de construction et d'équipement
d'un Centre Hospitalier Universitaire à
Bobo-Dioulasso.

LE MINISTRE DE LA SANTE



Visu n. 2157

- Vu la Constitution ;
- Vu la charte de la transition ;
- Vu le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant composition du gouvernement;
- Vu le décret n°2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015, portant attribution des membres du gouvernement;
- Vu le décret n° 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015, portant organisation du Ministère de la santé;
- Vu le décret n°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso;
- Vu le décret n°2007-776/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie A;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-1117MS/MEF du 04 décembre 2013 portant création, classification, objectif et administration du projet de construction et d'équipement d'un Centre-Hospitalier Universitaire à Bobo-Dioulasso ;

Sur proposition du Secrétaire général

ARRETE

Article 1 : Mademoiselle KAFANDO Angélique Simplicie, Matricule 103 737 H, Gestionnaire des hôpitaux est nommée gestionnaire du Projet de construction et d'équipement d'un Centre Hospitalier universitaire à Bobo-Dioulasso ;

Article 2: La secrétaire générale de la santé et le Coordonnateur du Projet de construction et d'équipement d'un Centre Hospitalier universitaire à Bobo-Dioulasso sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent arrêté ;

Article 3: Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de services de l'intéressée en sa qualité susnommée, sera enregistrée, publié et communiqué partout où besoin sera./....

Ouagadougou, le 13 OCT. 2015


Amédée Prosper DJIGUMDE
Officier de l'Ordre National



Ampliations :

- | | |
|---------------------------------|--------------|
| 1- CAB | 1- Trésor |
| 1- SG | 1- DC-MEF/MS |
| 1- ProCE-CHUB | 1- Solde |
| 1- Intéressé | |
| 1- Toute direction/MS | |
| 1- Toute direction régionale/MS | |
| 1- Tout service rattaché | |
| 1- Archives/chrono | |